



**Chers enseignants et artistes,**

**Chers collègues,**

Nous avons la plaisir de vous annoncer que **vos élu.e.s SNEA - CFDT ont obtenu le doublement du socle de l'ISOE\*** pour les enseignants-artistes du Grand-Orly Seine Bièvre. (\*) *Indemnité de suivi et d'orientation des élèves.*

Le gouvernement a annoncé au printemps la revalorisation sans condition de la rémunération des enseignants à partir du 1er septembre 2023, via un doublement du socle de l'ISOE.

Si cette décision est d'application immédiate pour nos collègues de l'Éducation nationale, elle ne l'est a priori pas pour les collectivités territoriales, selon le principe de libre administration.

Nous avons donc adressé dès la rentrée une lettre au président du Grand-Orly Seine Bièvre, lui rappelant cette décision gouvernementale, le fait que les enseignants-artistes sont pour l'instant exclus du RIFSEEP et la légitimité qu'ils ont à bénéficier de cette revalorisation.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons appris que M. Leprêtre accédait favorablement à notre requête.

Nous vous informons donc que **l'ISOE part fixe est passée, pour les enseignants-artistes du GOSB, de 106,23 € à 212,50 € depuis le 1er septembre** (un rattrapage pour le mois de septembre sera effectué sur la paie d'octobre). Il s'agit du montant perçu pour un enseignant à temps complet, quel que soit son cadre d'emploi et son grade (les enseignants à temps non-complet perçoivent cette indemnité au prorata de leur temps de travail hebdomadaire).

Cette mesure d'équité constitue un pas en avant dans la défense de vos intérêts, particulièrement bienvenu dans cette période d'inflation et de perte du pouvoir d'achat.

Toujours à vos côtés, nous restons à votre écoute.

**Vos élu.e.s SNEA - CFDT**

**Le pôle juridique du SNEA**